



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Le 3 décembre 2025 à 18 heures**, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : **27 novembre 2025**

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Françoise AGIER

Présents avec voix délibérative : **25** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : 1 Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **26**

### Présents avec voix délibérative :

#### CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-François MONET ; Antoine COELHO ; Dany JAMMES

#### CAGD

Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Bérangère SABOURAULT

#### CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE

#### CC. DU SEIGNANX

Pierre PASQUIER ; Alain PERRET

#### CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

### Absents :

#### CC. MACS

Pascale CASTAGNET ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Jean-Michel DULER ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; François GUILLAMET ; Eric LARROQUETTE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

#### CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

#### CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Didier LAFOURCADE ; Francis LAHILLADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

#### CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Philippe POURTAU ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

#### CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

**Représentés** : Pouvoir de M. François GUILLAMET à M. Alain CAUNEGRE

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL\_2025\_087

### Inscription de crédits par anticipation au vote du budget primitif 2026 – Budget principal

Monsieur le Vice-Président Alain PERRET expose :

Conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, le président peut, sous réserve d'une autorisation du comité syndical, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.



**Pour le budget principal :**

Afin d'assurer une continuité dans la réalisation des programmes d'équipement, il est proposé au Comité syndical d'ouvrir les crédits correspondants pour un montant total de 829 252 € :

	Budget + DM 2025	Crédits 2026 votés par anticipation	Article comptable
Travaux sur les déchetteries – op 1803	250 000€	62 500€	2158
Plateforme -op 2004	80 000€	20 000€	2128
Achat de matériel de collecte fixe – op 2102	400 000€	100 000€	2158
Achat de conteneurs – convention – op 2105	155 750€	38 937€	2158
Achat de petits équipements – op 2106	29 810€	7452€	2158
Travaux aménagement conteneurs – convention – op 2107	15 000€	3750€	2158
Achat de gros matériels plateforme – op 2201	622 205€	155 551€	2158
Amélioration continue des sites – op 2206	80 000€	20 000€	2158
Acquisition de matériels spécifiques – op 2208	380 000€	95 000€	2158
Mobilier – op 2302	20 000€	5000€	21848
Matériel informatique – op 2303	160 000€	40 000€	21838
Biodéchets – op 2304	144 250€	36 062€	2158
Achats de conteneurs avec convention – op 2305	518 761.16€	95000€	2158
Transformation des collectes et implantation – op 2401	500 000€	125 000€	2158
Matériel pour collecte supports opérationnels- op 2402	100 000€	25 000€	2158

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**VOTE** les crédits par anticipation au vote du budget primitif 2026

**PREND ACTE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Pour extrait conforme,

A Bénesse-Maremne, le 3 décembre 2025

Le Président,  
Alain CAUNÈGRE

